## LA PAYE DES ALGÉRIENS SELON L'ONS

# Meilleurs salaires, mauvaise répartition

***Les salaires augmentent certes, relève l'ONS, mais ils restent cependant dispersés, disparates selon les secteurs d'activité, voire dans un même secteur.***

Les augmentations salariales intervenues en 2010 ont permis une évolution des salaires nets mensuels hors agriculture et administration de 7,4% par rapport à 2009.

C'est ce que relève une enquête nationale que l'Office national des statistiques (ONS) a réalisée sur les salaires auprès des entreprises en 2010. Cette enquête qui a été réalisée par courrier et a touché 934 entreprises, dont 616 publiques et 318 privées nationales de 20 salariés et plus, est la première depuis 1997.

Selon l'Office, cette évolution est à mettre en relation avec les augmentations salariales intervenues en 2010, entre autre la revalorisation du Salaire national minimum garanti (SNMG) qui est passé de 12 000 dinars à 15 000 dinars.

### Les secteurs où les salaires évoluent plus

Par qualification, cette hausse est plus importante (8,6%) pour les agents de maîtrise que pour les cadres (6,3%) et le personnel d'exécution (7,3%). Les évolutions des salaires par secteurs d'activité sont plus importantes pour les transports et communications (+14,4%), la santé (8,8%) et les finances (+8,4%), précise l'enquête. A l'opposé, l'évolution indique une faible augmentation des salaires dans les entreprises des services collectifs sociaux et personnels et celles de la production et distribution d'électricité et gaz, soit respectivement des variations de 1,1% et 1,8%.

### Là où le salaire moyen est meilleur

Le niveau moyen des salaires nets mensuels s'est situé à 27 000 dinars. Il est de 38 500 dinars dans le public et de 21 500 dinars dans le privé national, hors agriculture et administration.

La même source précise que les travailleurs des industries extractives (production et services d'hydrocarbures, mines et carrières) ont des salaires «très élevés», soit 72 000 DA, ainsi que les activités de banques et assurances, avec 39 500 dinars.

Par ailleurs, les niveaux des salaires relativement bas sont relevés dans les secteurs de la construction (20 450 DA) et de l'immobilier-services aux entreprises (23 200 DA), soit 76% et 86% du salaire net moyen global (SNMG). Cette faiblesse des salaires dans ces derniers secteurs s'explique par le fait qu'ils emploient un personnel d'exécution important et peu qualifié, note l'enquête.

### Là où les cadres sont mieux lotis

Par ailleurs, la disparité des salaires est moins marquée entre les différentes qualifications à l'intérieur du même secteur d'activité, estime l'enquête, relevant qu'elle l'est davantage d'un secteur à l'autre.

En effet, les salaires des cadres dans les secteurs liés aux hydrocarbures, la santé et les finances, où le personnel est très qualifié, sont respectivement de 90 100 DA, 49 900 DA et 48 000 DA.

Les salaires de ces deux secteurs sont de 2,7 et 1,5 fois plus élevés que le SNMG.

Ces écarts de salaires s'expliquent, selon l'ONS, par la spécificité des entreprises de ces secteurs qui réside dans le fait qu'elles emploient beaucoup de diplômés et ont un système de rémunération spécifique.

Les salaires sont nettement plus élevés par rapport aux secteurs d'activité des services collectifs sociaux personnels (39 500 DA) et de la construction (41 287 DA), détaille l'enquête.

Photo : DR.

### Là où la qualification du personnel joue

Selon les conclusions de l'enquête, le niveau moyen des salaires est «fortement influencé à la baisse, d'une part par la prédominance de l'emploi privé (2/3 de l'emploi total) et d'autre part, par l'importance de la catégorie exécutive dans le privé». En effet, ce dernier est caractérisé par une majorité de PME et une très forte proportion de personnel d'exécution ( peu qualifié ou sans qualification).

### Le salaire net moyen est plus élevé dans le public

Le salaire net moyen du mois de mai 2010 (référence) s'élève à 26 900 DA pour l'ensemble des salariés. Il se compose du salaire brut diminué des différentes retenues (impôt sur le revenu global (IRG), Sécurité sociale et retraite). Par secteur juridique, les entreprises publiques affichent les salaires moyens les plus élevés. Le salaire net moyen mensuel dans ces entreprises est de 38 500 DA, contre 21 500 DA dans celles du privé national, soit une différence de salaires de 17 000 DA. Cependant, la dispersion salariale entre les différentes qualifications reste «relativement forte».

### La dispersion dans un même secteur

Ainsi, un cadre dans le secteur public perçoit un salaire net moyen de 58 600 DA, soit environ 1,5 fois le SNMG. Contrairement au personnel d'exécution qui ne touche que 26 200 DA, soit 68% seulement du SNMG. Les secteurs les plus rémunérateurs dans le secteur privé sont ceux des finances et de la santé, les salaires mensuels moyens sont respectivement de 42 800 et 27 500 DA, soit le double et 1,3 fois le SNMG dans le privé. A l'inverse, les industries extractives et la construction, qui emploient un personnel ayant un niveau de qualification peu élevé, sont les secteurs les moins rémunérateurs avec respectivement 18 000 et 19 400 DA, soient 84% et 90% du SNMG dans le privé.

### Les primes plus importantes dans le public

S'agissant de la structure du salaire brut, globalement, pour les deux secteurs (public et privé), le salaire de base représente en moyenne 63% et les primes et indemnités 37% de la rémunération brute totale.

En général, dans le secteur public, le salaire de base représente 48% du salaire brut, alors que dans le privé, il est de 70%. Il apparaît bien dans les structures que la part des primes et indemnités est plus importante dans le public que dans le privé, soit 52% contre 30%.

**C.B. / APS**

# Vers une grève générale dans le secteur de la Sécurité sociale

***Initié par la Coordination inter-caisses des différentes caisses (Cnas, CNR, FNPOS, CASNOS et CNAC) de la wilaya de Tizi-Ouzou, en conclave au siège de l'UGTA le 31 mai dernier, le mouvement de grève serait, selon toute vraisemblance, généralisé aux autres caisses des autres wilayas, pour le 12 juin prochain.***

Selon un communiqué adressé à l'ensemble des agences, nous a indiqué un syndicaliste. En effet, compte tenu des revendications salariales de l'ensemble des travailleurs du secteur, «une journée de grève et un sit-in» seront observés le 12 juin prochain par l'ensemble des travailleurs du secteur de la sécurité sociale.

Ce débrayage porte sur la satisfaction de plusieurs points à savoir, «la régularisation des salaires au point indiciaire 45 à compter du relèvement du SNMG (janvier 2012) la régularisation de la date d'effet du point indiciaire actuel de janvier 2008 à 2010, et ce, à l'instar des autres organismes». Les syndicalistes demandent aussi, l'installation de la FNTSS (Fédération nationale des travailleurs de la sécurité sociale), la confirmation du personnel contractuel, la décentralisation des œuvres sociales, l'avancement de deux catégories aux travailleurs partants en retraite, l'élargissement du prêt véhicule et la révision des indemnités de responsabilité.

Notons que pour aboutir à la décision d'organiser une grève générale pour le 12 mai prochain, des réunions ont été tenues par les représentants des cinq caisses en question qui sont arrivés à un compromis, et ce, suite à l'interpellation des travailleurs du secteur, pour la satisfaction de toutes leurs revendications, selon le même communiqué.

«A l'issue des discussions qui seront certainement entreprises entre les responsables du secteur et les représentants des travailleurs, et si, la plate-forme des revendications ne serait pas satisfaite, d'autres actions suivront», a indiqué un syndicaliste.

**B. Henine**

# Le Snapap réitère l'appel à la grève des communaux

**Dans un communiqué diffusé hier, la Fédération nationale du secteur des communes (FNSC), affiliée au Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap), a réitéré son appel aux travailleurs du secteur pour «rester mobilisés» pour la grève des 11, 12 et 13 juin 2012.**

**Les communaux, faut-il le rappeler, revendiquent, entre autres, l'«ouverture des négociations sur la révision du statut particulier et le régime indemnitaire des travailleurs communaux, la révision du statut particulier des corps communs, des ouvriers professionnels, des conducteurs et des gardiens, l'intégration de tous les contractuels et vacataires en poste et le maintien du régime de la retraite sans condition d'âge».**

**De même qu'ils dénoncent le silence de la tutelle face à leurs revendications et surtout les «intimidations» qu'ils subissent au quotidien. «Outre le mutisme irresponsable qu'affichent les pouvoirs publics face aux revendications des travailleurs, ces derniers ne sont pas épargnés par des intimidations et des pressions de tous genres notamment les contractuels.» Les travailleurs communaux mènent une grève cyclique de trois jours par semaine. Ils sont maintenant à leur troisième semaine. Leur mouvement de protestation a, par ailleurs, été entamé en mars 2010. Ils comptent ainsi quatre grèves cumulant treize jours et une grève illimitée qui avait duré 13 jours mais gelée à l'époque pour, souligne-t-on, «permettre le bon déroulement des examens de fin d'année».**

**L. H.**